

Doc. : - 1.1 *Les manifestations et la question des écoles.* Anonyme. S.d 1909.

Iles St-Pierre et Miquelon.

Les manifestations et la question
des écoles.

Bien que procédant de points de vue différents les trois interpellations sur St-Pierre et Miquelon ont toutes un point de départ commun : les manifestations qui se sont produites en 9bre dernier dans la colonie. La question des écoles qui a servi de prétexte à ces manifestations a d'ailleurs des relations étroites avec la situation politique et économique de la colonie dont s'occupe M. Guernier.

~~Enfin elle soulève le problème de la liberté de l'enseignement aux colonies, question d'une importance de premier ordre pour l'avenir de nos possessions d'outre mer et l'évolution mentale des races qui les peuplent¹.~~

A St-Pierre et Miquelon cette question de la liberté de l'enseignement revêt un caractère particulier en raison de la situation prépondérante, dangereuse même, qu'a su se faire dans la colonie une habile association familiale disposant à la fois de l'argent et de la religion. Elle a usé de ces deux forces au mieux de ses intérêts privés en spéculant sur la misère d'une population appauvrie par une crise de 4 années ; sur les sentiments religieux de pêcheurs basques ou bretons, dont on voudrait par une savante organisation retarder l'émancipation intellectuelle et économique.

LA QUESTION DES ECOLES.

C'est à ce double point de vue que la question des écoles libres touchait à des intérêts privés

En refusant l'autorisation de les ouvrir l'Administration locale contrariait de vastes desseins.

Elle soulevait chez les principaux intéressés des colères qui, n'osant se manifester ouvertement, leur ont fait pousser dans la rue de pauvres gens contraints d'obéir - moins à un clergé qu'ils respectent de moins en moins en voyant pour quelles fins il se sert de la religion - qu'à une association commerciale dont dépend leur pain et aux ordres de laquelle ils doivent se soumettre sous peine d'être jetés sur le pavé. C'est au nom de la liberté qu'on a manifesté dernièrement à St-Pierre. Il y a une singulière ironie à penser que les gens qu'on envoyait manifester dans la rue au nom de la liberté, étaient contraints d'y aller sous peine de s'exposer à mourir de faim.

¹ Ce paragraphe est barré au crayon.

Situation de l'enseignement à St-Pierre.

La question de l'enseignement à St-Pierre et Miquelon est relativement simple. Jusqu'en 1903 tout l'enseignement primaire de la colonie fut donné par deux congrégations payées par le budget local. En 1893, à la suite d'un vote du parlement « Invitant le Ministre des colonies à laïciser tous les services dépendants de son ministère » les frères furent remplacés dans les écoles publiques par des instituteurs laïques - et ils quittèrent volontairement la colonie. Leur départ fut salué par des manifestations au cours desquelles leurs anciens élèves crièrent dans les rues 'à Bas la République'.

En janvier 1906, on avait sérié les mesures pour tenir compte des sentiments religieux de la population, on voulut remplacer les sœurs par des institutrices laïques. Le parti clérical organisa alors des manifestations qui firent remettre la laïcisation à une autre époque. Elle n'eut lieu qu'en 7bre 1906. Les sœurs profitant de ce que la loi de 1904, sur les congrégations n'était pas encore applicable à la colonie agrandissant une école libre qu'elle possédait déjà et continuèrent à enseigner.

Actuellement l'enseignement laïque est donné dans la colonie à tous les garçons d'âge scolaire et à 1/3 environ des filles. Les autres filles, 250 environ, qui ne vont pas à l'école laïque fréquentent les écoles libres de sœurs.

DES ECOLES LEGASSE.

Ces contre cette situation qui ne lui permettait plus de contrôler l'enseignement des garçons que l'association familiale dont on parlait plus haut à voulu réagir en fondant des écoles congréganistes. Elle se heurta à un refus très net du gouvernement qui estima que ce n'était pas au moment où un projet appliquant aux colonies la loi de 1904 sur les congrégations enseignantes était soumis au Parlement qu'on pouvait laisser fonder de nouvelles écoles congréganistes. Les promoteurs de cette entreprise ne se découragèrent pas. L'école devait leur permettre d'asseoir leur domination dans la colonie, tout en provoquant de nombreuses libéralités de la part des fidèles de la Métropole à la bourse desquels le curé de St-Pierre, fait depuis 5 ans des appels incessants, et il fallait que l'école ouvrit. On décida donc de remplacer les congréganistes par des sécularisés et d'ouvrir des écoles même si elles n'étaient pas autorisées.

Role joué à St-Pierre par la famille Legasse.

sur le double but poursuivi, faire entrer le plus d'argent possible sans les caisses de l'association et asseoir sa domination sur le pays il

y a des documents que la droite du Parlement elle-même ne saurait contester.

Le Journal l'« Autorité » appréciait ainsi dans son N° du 11 avril 1908, le rôle joué par le curé Legasse - frère de l'armateur délégué au conseil Supérieur des Colonies.

Les Journaux catholiques de Paris « l'autorité » comme les autres ont donné une large hospitalité à des notes envoyées par M. Legasse « Préfet apostolique » - c'est « l'autorité » qui l'appel ainsi - des Iles St-Pierre et Miquelon. Ce protonotaire qui porte la croix pectorale et l'anneau du pêcheur n'a pas passé 18 mois à St-Pierre depuis 1900.

Il occupe son existence fastueuse et tapageuse à quêter, à quêter encore à quêter toujours, à quêter par profession, au grand scandale de ses paroissiens initiés à ses œuvres et à ses moyens de les alimenter ... pour la reconstruction d'une église incendiée, pour des écoles dont il a laissé expulser les frères ; pour assister les marins bretons, pour des œuvres coloniales dont il n'a nulle charge, pour son journal démocratique et sociale la Vigie - etc, etc.

Les dossiers de M. L'abbé Légasse, de ses frères cousins et parents qui vient de nous être communiqué nous oblige à mettre les catholiques en éveil.

Loin de répondre à ses appels d'argent ils doivent par tous les moyens mettre fin à cette industrie par trop téméraire, par trop prolongés qui n'a rien à voir avec l'apostolat et la charité.

Quoiqu'il en soit si ce digne émul destructeurs de St-Pierre et Miquelon, ce mot est à retenir, qui se dit persécuté par tous les braves gens renseignés sur ses faits et gestes ne reprend au plus tôt la route de son diocèse nous parlerons aussi haut et fort qu'il sera nécessaire ».

C'est « l'autorité », journal peu suspect d'anticléricalisme, qui apprécie ainsi la personne, et les gestes de l'abbé Legasse. Celui-ci, semble-t-il, mérite ce jugement. Après avoir quêté abondamment pour reconstruire son église et recueilli de nombreuses offrandes, dont lui seul pourrait dire le total et l'emploi qu'il en a fait. Il n'avait plus, son église terminée qu'à remercier ses donateurs et à reprendre le chemin de son diocèse dont il était éloigné depuis 4 ans.

Il n'en fit rien. L'église qui avait servi à justifier ses quêtes pendant 4 ans étant achevée il fallait trouver autre chose, c'est alors qu'il quêta pour des écoles bien qu'il sut qu'il n'obtiendrait probablement jamais l'autorisation de les ouvrir. Mais les écoles justifiaient ses quêtes indéfiniment prolongées, sa présence continue à Paris (résidence vraisemblablement plus agréable que son diocèse) c'était déjà un résultat. D'autre part si on arrivait à les ouvrir, autorisées ou non, c'était la main mise sur toute la population scolaire de la colonie ; la domination du clergé et de la famille assise pour longtemps dans le pays.

Voilà comment la croix de St-Pierre, « La Vigie », journal de démocratie sociale, comme l'indique la machette, organe en réalité des frères Legasse, banquiers, armateurs et curé apprécie le rôle que joueront les futures écoles.

ROLE QUE DEVRAIENT JOUER LES ECOLES.

« Le collège St-Christophe, c'est ainsi qu'elles devraient s'appeler, dirigé par un personnel laïque libre ouvrira ses portes à l'entrée des classes de 7bre.

Il ne faut pas se dissimuler que l'état de choses existant du temps de l'enseignement congréganiste donné par les frères jusqu'en 1903 renaîtra avec l'ouverture des écoles libres de garçons.

Les écoles laïques auront à peu près le même nombre d'élèves que du temps des frères (50 à peu près sur 300). Par conséquent on sera obligé d'en supprimer plusieurs postes (d'instituteurs laïques) à St-Pierre.

Nous arrivons donc au retour des choses existant en 1903 ».

Il ne s'agirait donc là non pas de l'ouverture d'une école libre quelconque, qu'on eut pu tolérer, mais d'une véritable main mise sur l'enseignement primaire : d'écoles de combat destinées à supplanter l'enseignement congréganiste - un retour à l'état de chose auquel le Parlement avait voulu que l'on mit fin par son vote de 1903.- Tout avait été préparé dans ce but. La famille Legasse disposait de vieux magasins à Morue, c'était une excellente occasion de les utiliser. Avec l'argent des quêtes on en fit de confortables habitations. Dans l'un on mit le presbytère dans les autres, formant un seul groupe scolaire noir comme disent les mauvais plaisants. Les écoles de filles et de garçons sous la direction et la surveillance immédiate des vicaires, le curé étant retenu à Paris par ses quêtes.

L'ENSEIGNEMENT AUX COLONIES SA SITUATION LEGALE.

C'est à l'exécution de ce vaste projet -de ce trust pour parler comme l'autorité- que l'Administration s'opposa et ceci pose la question de la liberté de l'enseignement aux colonies-. Il ne faut craindre de le dire, elle n'existe pas et aucun gouvernement soucieux de nos intérêts nationaux ne le leur accordera. Chacune de nos possessions lointaines par sa situation géographique, par les convoitises qu'elle a pu faire naître dans le passé, avant d'être française ou qu'elle suscitera dans l'avenir, peut avoir à défendre les populations qui les peuplent contre une propagande dangereuse pour la domination française.

Il est inutile de citer des exemples tout le monde en connaît-. Mais cette action ne peut s'exercer nulle part mieux qu'à l'école, c'est donc l'école qu'il faut surveiller, qu'il faut pouvoir fermer le jour où l'on n'est plus certain du loyalisme des professeurs.

On répondra peut-être qu'un pareil danger n'est pas à craindre à St-Pierre et Miquelon colonie qui n'est guère peuplée que de français. Est-ce bien sûr ?

Voici ce qu'écrivait au Ministre le 24 7bre dernier M. Legasse - frère du curé dont j'ai déjà parlé - et délégué élu des Iles St-Pierre et Miquelon.

« Notre pieuse population déjà très froissée par une série de mesures anti religieuses en est arrivée aujourd'hui au paroxysme de l'indignation et de dégoût et il est à craindre que cette nouvelle mesure ... n'achève de la décourager et qu'exaspérée elle ne

manifeste publiquement cette fois son désir de se jeter dans les bras du CANADA ou des ETATS-UNIS. »

Voilà la mentalité qu'aurait faite à la population de St-Pierre – d'après les dires de ses propres représentants – les congrégations auxquelles la République a eu le tort de laisser jusqu'en 1903 le soin de distribuer l'enseignement primaire. Bien que M. Legasse ou ses correspondants calomnient la population en lui prêtant une mentalité qui leur est propre, cette lettre montre cependant qu'on ne peut laisser à des gens animés de pareils sentiments le soin de former à leur guise l'intelligence de tous les enfants de la colonie.

Ce fut l'avis du chef de la colonie, ce fut l'avis d'un inspecteur qui se trouvait en mission à St-Pierre, ce fut aussi l'avis du Ministre qui donna par câble des instructions à l'Administration locale pour qu'elle refusa l'autorisation d'ouvrir le collège St-Christophe.

Lorsque les promoteurs de l'ouverture de l'école libre déposèrent leur demande d'autorisation l'administration locale, éclairée sur leurs véritables desseins répondit par un refus basé sur des dispositions légales toujours en vigueur – l'article 19 de l'ordonnance du 18 7bre 1844 (reproduction des ordonnances organiques de 1827 et 1828) ainsi conçu : « Le Gouverneur surveille tout ce qui a rapport à l'instruction publique- aucun collège, aucune école ou autre institution de même genre ne peuvent être fondés sans son autorisation ».

Cette disposition en vigueur dans toutes nos colonies fut confirmée pour St-Pierre Miquelon par un décret du 21 Juin 1903, dont l'art. 4 portait conformément à l'art. 19 de l'ordonnance organique du 18 7bre 1844, aucun établissement d'enseignement primaire ne peut être fondé sans l'autorisation du Gouverneur ». Enfin un décret du 15 Août 1908 fixait les pénalités à appliquer pour faire respecter ces dispositions.

ORIGINE DES MANIFESTATIONS.

Mais ce refus ruinait les beaux projets fondés sur l'ouverture de l'école, la main mise sur l'enseignement, l'obligation pour le curé de regagner son diocèse lointain pendant que s'effaçait le mirage des quêtes fructueuses et indéfinies. Il fallait absolument que l'école ouvrit et on voit s'ébaucher pour forcer la main à l'administration locale le plan de la manifestation avec la menace séparatiste.

LE CHANTAGE AU SEPARATISME.

Ce procédé de chantage – le mot n'est pas trop fort – est d'ailleurs familier au trust Legasse. Déjà en 1906, la municipalité de St-Pierre élue par les soins du clergé y avait recours, et on en menaçait le Gouverneur qui refusait de payer les dettes d'une municipalité gaspilleuse et imprévoyante.

Le curé Legasse, dans les pressants appels qu'il fait dans les journaux réactionnaires pour stimuler la générosité des fidèles ne manque jamais d'opposer notre pays « opprimé » à la libre Amérique ou au libre Canada. La menace séparatiste alterne avec

la menace de manifestations violentes. En 1907 le délégué Louis Legasse ne craignait pas de menacer en plein conseil d'administration le Gouverneur de l'agitation qui se produirait s'il refusait de laisser l'église paroissiale de St-Pierre devenir un bien propre de la famille Legasse. En Février dernier le curé ne craignait pas de menacer le ministre des colonies lui-même de l'agitation qui naîtrait dans la colonie si on refusait d'autoriser l'ouverture des écoles.

Puis la menace se précise, dans une lettre du 24 7bre, le délégué Louis Legasse écrit « Il est à craindre que la population exaspérée ne manifeste publiquement cette fois son désir de se jeter entre les bras du Canada et des Etats-Unis ». On voit déjà se préparer l'incident du drapeau Américain de ce drapeau qui fut préparé d'avance chez un des amis intimes de M. Louis Legasse, le 1^{er} adjoint au maire de St-Pierre.

Mieux encore, un journal de Paris qui publie volontier les appels du curé Legasse donnait dès le 8 9bre le récit des manifestations qui ne devraient se produire que le 16.

Que faisait d'ailleurs la population de St-Pierre pendant ce temps, tous les correspondances officielles et privées concordent sur ce point.

Malgré les exhortations pressantes dont elle était l'objet elle se désintéressait complètement de la question des écoles libres. Le jour où elles furent ouvertes malgré la violente pression faite sur les familles par le clergé il n'y vint que 50 enfants contre 201 qui allèrent aux écoles laïques. Procès-verbal fut naturellement dressé aux instituteurs qui avaient ouvert les écoles sans autorisation et le jour même le bruit courait à St-Pierre « qu'une manifestation aurait lieu et qu'on y arborerait le drapeau Américain ». Les instituteurs furent cités à comparaître le 16 9bre devant le tribunal correctionnel et la population se désintéressait toujours de l'affaire malgré les articles publiés par le journal de la famille Legasse pour exciter les esprits (cab. Du 9 9bre).

Il fallait cependant que des manifestations eussent lieu pour tenter d'arracher par la peur à l'administration locale l'autorisation qu'elle persistait à refuser et pour l'empêcher de poursuivre les instituteurs coupables.

LES MANIFESTATIONS.

Tous ceux qui dépendent de la famille Legasse, les marins, les ouvriers qui travaillent pour l'armateur, les commerçants qui dépendent du banquier, les malheureux qui dépendent du bureau de bienfaisance furent mobilisés.

Une réunion publique fut organisée, le 15 9bre ; le lendemain 16 9bre, à l'heure même où les instituteurs devaient passer en police correctionnelle, ils organisaient avec l'aide du personnel de la Sté anonyme d'armement la Morue française, que dirige M. Louis Legasse frère du curé, les femmes des confréries, les jeunes gens du cercle catholique une réunion non autorisée destinée à grouper les manifestants - au nombre de 300, parmi lesquels beaucoup de femmes et d'enfants.

AU GOUVERNEMENT.

Formé à une heure et ½ sous la direction de M.M. Jacques Legasse, Letouzé, Salomon, gérants de la société la Morue française, Lefèvre, 1^{er} adjoint ami personnel de M. Legasse la manifestation se dirigea d'abord vers le Gouvernement et dépêcha une délégation qui invita le chef de la colonie : 1^{er} à retirer son refus d'autorisation d'ouvrir les écoles, 2 à arrêter les poursuites engagées contre les instituteurs.

AU PALAIS DE JUSTICE.

L'administration répondit que force devait rester à la loi et les manifestants déconcertés par sa fermeté se rendirent alors au tribunal pour tâcher de rendre impossible la tenue de l'audience au cours de laquelle devaient être jugés les instituteurs.

Arrivés au Palais de justice « les manifestants précédés d'un groupe d'enfants qui poussaient des cris divers assaillent la salle d'audience. Le président ordonne la fermeture des portes, mais au bout de peu de temps les portes cèdent et la salle est envahie ; au 1^{er} rang des envahisseurs se trouvaient M. Lefèvre, 1^{er} adjoint au maire M. Jacques Legasse fondé de pouvoir de la société la Morue française qui pénètre dans la salle le chapeau sur la tête, l'air agressif. Il est suivi de tout le personnel de sa société. Les gendarmes débordés ne pouvaient résister aux manifestants ; Jacques Legasse qui tapait énergiquement sur la barre en criant « liberté nous la voulons, nous l'aurons nous la prendrons, en montrant le poing au tribunal -. M.M. VIEILLOT, instituteur, inculpé, LETOUZE et SALOMON fondés de pouvoir de la société la Morue française - WILLIAM LEFEVRE, gérant du journal la Vigie.

Grâce au sang froid du procureur de la République M. ANDRE, l'audience ne fut pas levée et les prévenus furent condamnés par défaut.

Voici comment le Président du tribunal, M. SIEGFRIED, vieillard de 72 ans à l'attitude de qui on doit rendre hommage, appréciait la manifestation et les responsabilités qu'elle mettait en cause « La porte ayant été ouverte de force, la salle d'audience fut envahie par une foule hurlante qui par ses cris et ses clameurs cherchait à arrêter le cours de la justice. »

LES COUPABLES.

« Au premier rang de ces manifestants j'ai constaté avec peine la présence de M. Louis Lefèvre 1^{er} adjoint au maire de St-Pierre - j'ai remarqué aussi au premier rang, appuyé contre la balustrade, M. Jacques Legasse, un des gérants de la société la Morue française et certainement un des promoteurs les plus actifs de la manifestation. C'est à ces deux hommes que revient une grande part de responsabilité dans les désordres qui se sont produits.

On le voit, tous les avis concordant sur les auteurs responsables des désordres. Voici comment M. Siegfried, en terminant son rapport, affirmait les faits regrettables dont il avait été le témoin.

« Pour terminer, je dirais que les scènes inqualifiables qui se sont passées au Palais de Justice dans l'après-midi du 1^{er} novembre dénotent, chez une partie de la population St-Pierraise, un état d'esprit peu en rapport avec nos institutions

républicaines. Pour moi, vieux fonctionnaire, appartenant au service judiciaire de la Colonie depuis plus de 30 ans, ayant déjà présidé des audiences où des questions politiques étaient en jeu, il ne m'a jamais été donné d'assister à une manifestation aussi contraire au respect dû à la Justice ». M. Siegfried ne devait pas être au bout de ses surprises. Le soir même, sans respect pour son âge, une bande de ces gens qui manifestaient « au nom de la liberté » allèrent faire du tapage sous ses fenêtres, en criant « à bas le juif - à bas Siegfried » - Il est à remarquer que M. Siegfried, vieil alsacien ayant opté pour la France en 1871, n'est nullement juif.

Ce qui venait de se passer au Tribunal n'était que le commencement. Un jugement condamnant les instituteurs ayant été rendu, malgré les menaces des manifestants, ceux-ci se reformèrent pour retourner au Gouvernement. C'est alors que fut arboré un immense drapeau américain qui aurait été fourni par le 1^{er} adjoint Lefèvre et qui fut porté par deux jeunes gens du cercle catholique et un ouvrier de la société « la Morue française ».

Le drapeau américain en tête, les manifestants arrivèrent devant l'hôtel du Gouvernement. Il étendirent leur drapeau sur la porte, puis le 1^{er} adjoint Lefèvre demanda à l'administrateur de recevoir une nouvelle délégation. L'administrateur indigné de voir des français s'abriter sous un drapeau étranger, refusa d'entrer en relation avec eux. L'adjoint Lefèvre lui fit dire que s'il maintenait son refus « on allait employer la violence ». Le gouverneur ne se laissa pas intimider et les meneurs déconcertés allèrent manifester devant le consulat américain, où ils s'arrêtèrent quelques minutes, chez le procureur de la République et même à l'Ecole communale, dont le Directeur fut malmené. Pendant ce temps le Maire venait prévenir l'administrateur que les manifestants lui accordaient jusqu'au lendemain, 8 h. du soir, et que, si satisfaction ne leur était pas donnée, certainement « des violences seraient exercées ».

Le gros de la manifestation était passé, mais on fit du tapage toute la soirée, et à 8 heures une nouvelle réunion, non autorisée, eut lieu dans un café pour réchauffer les enthousiasmes.

Le lendemain mardi il y eut encore quelques cris. Une réunion fut encore tenue le soir au café du midi et le maire et le 1^{er} adjoint firent dire à l'administrateur qu'on exigeait une solution pour le lendemain 9 heures. Une réunion fut convoquée pour cette heure au café du midi, mais à 11 heures arriva un télégramme du délégué Louis Legasse prescrivant de cesser le tapage. Les employés de la Sté la Morue française retournèrent à leurs travaux et eux partis tout rentra immédiatement dans l'ordre.

Quand on connaît la situation exacte qui existe à St-Pierre Miquelon, des faits comme ceux qui viennent d'être relatés ne sauraient surprendre.

L'association familiale dont il a été précédemment question celle de M. Louis Legasse délégué élu de la colonie, armateur, banquier, commerçant et de son frère supérieur ecclésiastique, a on le voit joué un rôle prépondérant dans les troubles qui ont eu lieu dernièrement et elle en porte la responsabilité.

C'est grâce au nombreux personnel dont dispose l'armateur, à l'influence du clergé que dirige son frère le curé qu'on a pu pousser dans la rue deux ou trois cents manifestants qui ne représentaient nullement la population.

L'origine de la manifestation fut encore établie par l'hostilité particulière dont fut l'objet le Procureur de la République. Ce dernier avait eu, comme administrateur de l'inscription maritime, à signaler de graves abus commis au détriment du trésor, par la société le Morue française qui employe de nombreux jeunes gens : des graviers, des inscrits maritimes placés dans une situation spéciale. Le budget de la marine paie en quelque sorte leur apprentissage professionnel au moyen de primes dont certains armateurs prétendaient bénéficier bien qu'employant ces jeunes gens à tous les métiers excepté à celui de marins.

Conclusion.

La manifestation ne représentait donc qu'une très faible partie des habitants de St-Pierre, ce qu'on pourrait appeler le personnel du trust Légasse qui a la prétention de se mettre au dessus de la loi. La plus grande partie de la population, la partie saine, manifesta très haut sa réprobation par de pareilles manœuvres. Des notables vinrent offrir leur concours au Gouvernement et la chambre de commerce à l'unanimité protestait au nom de ses membres « contre les regrettables et honteux incidents qui se sont déroulés à St-Pierre les 16 et 17 9bre derniers ».

Au cours d'une interpellation qui eu lieu au Parlement en Février 1906, on dénonça le danger que représentait pour St-Pierre Miquelon la domination politique et économique de la famille Légasse.

Au point politique des instructions furent données au chef de la colonie pour faire respecter la loi, sans distinction de personne. Au point de vue économique de nombreuses mesures ont été prises pour aider cette colonie à traverser la crise causée par les mauvaises campagnes de pêche qui se sont succédées de 1902 à 1906. Il suffira d'énumérer ces mesures pour constater que jamais à aucun moment le Gouvernement de la République ne s'est désintéressé de la colonie (voir note sur les mesures prises de 1904 à 1908). Mais la crise venait surtout du manque de poisson et il s'est produit à St-Pierre ce qui s'est produit sur la côte de Bretagne quand la sardine à manqué. Heureusement les campagnes de pêche de 1907 et 1908 ont été meilleures. La moyenne de la pêche qui avait été de 820 quintaux par navire en 1904 est remontée à 1784 quintaux par navire en 1907 et 2040 quintaux en 1908.

Le gouvernement doit faire et fera tout ce qu'il faut pour favoriser ce mouvement de reprise économique.

Mais il a d'autres devoirs encore. Il doit empêcher une poignée de factieux d'abuser du pouvoir que leur donne l'argent et la religion pour opprimer toute une population et le meilleur moyen est de propager l'enseignement laïque et républicain. Il y a là un devoir auquel il ne manquera pas.
